



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl  
 Siège d'exploitation: Jan Olieplagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde  
 Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com  
 Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles  
 Safety, quality and environmental services

Rapport n°:

30300 f35/03



F 36482

Régi code:

1.

9

Antwerpen-Limburg  
 Brabant

tél : 03 221 86 11  
 tél : 02 674 57 11

Oost & West - Vlaanderen  
 Wallonie

tél : 09 244 77 11  
 tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Nom, Prénom : *Vincent Etche*

N° carte d'identité :

N°TVA : BE

Nom, Prénom :

Adresse :

CP + Commune :

Tél. :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

<input checked="" type="checkbox"/> Art 270 <input checked="" type="checkbox"/> mise en usage <input type="radio"/> mobile <input type="radio"/> temporaire <input type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/> modification <input type="radio"/> extension	<input type="radio"/> Art 86 <input checked="" type="checkbox"/> Art 271bis <input type="radio"/> Unité d'habitation (Reg)
<input type="radio"/> Art 271 <input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> Art 276 <input type="radio"/> renforcement	<input checked="" type="checkbox"/> Art 271bis : vente d'une unité d'habitation <input type="radio"/> Art 278 <input type="radio"/> Unité de travail domestique
		<input type="radio"/> Art 88 <input type="radio"/> Art ..... <input type="radio"/> Parties communes

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : ..... Index jour : ..... nuit : .....	<input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit : .....	..... Index nuit : .....
Données installation	Protection branchement (A) : <input type="radio"/> 20 <input checked="" type="checkbox"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100 <input type="radio"/>	Conçue pour U <sub>N</sub> : <input type="radio"/> 230 V <input checked="" type="checkbox"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V <input type="radio"/>	Type de prise de terre : <input type="radio"/> boucle de terre <input checked="" type="checkbox"/> barres / piquets
	Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input checked="" type="checkbox"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100 <input type="radio"/>	Câble d'alimentation tableau principal : ..... x ..... mm <sup>2</sup> - Type : <i>VVF B</i>	<input type="radio"/>
Description installation	Dispositif diff. gén. : <i>50 A / 300 mA</i>	Nombre de tableaux : <i>1</i>	Nombre de circuits terminaux : <i>1</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Voir annexe(s)			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input checked="" type="checkbox"/> Appareils	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> I>/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input type="radio"/> Contrôle bei de défaut
<input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : <i>86 Ω</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Isolement général : <i>10 MΩ</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Continuité de terre	<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input checked="" type="checkbox"/> a été plombé <input type="radio"/> n'a pas été plombé <input type="radio"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Infractions Installation existante	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Remarques	<i>Il faut placer un radiateur IP x4 - min dans la SDB. les luminaires ne sont pas placés.</i>
<input type="radio"/> Néant	Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme  
 L'installation existante est conforme

n'est pas conforme au RGIE.  
 n'est pas conforme au RGEIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

*Le 10.10.2018*

(\*)

par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :

Nom : *OTTO*

Annexe(s) :  Schéma(s) de position : *1*

Agent n°: *3555*

Date : *10/10/2018*

Schéma(s) unifilaire(s) : *1*

Pour le Directeur Général : Signature



Grégory OTTO  
 Agent 3454

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation électrique.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.